



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20240321-DEL2024032114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 21 mars 2024	Délibération n° 2024-03-21/14 Affaires juridiques
---------------------------------------	--

Le 21 mars 2024, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 15/03/2024

**ETAIENT PRESENTS (30) :**

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Heubert, Békare, Amédéo, Mme David

**PRESENTS PAR PROCURATION (03) :** M. Zakaria à M. Poisson, M. Corceiro à M. Delaroche, M. Duranteau à Mme Jason.

**ABSENT EXCUSE (00) :**

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE :** M. Naudet

**OBJET :** Délégués de la Ville au sein du Syndicat Départemental d'Energie du Val d'Oise (ex-SMDEGTVO)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2020-06-03/11 du 3 juin 2020 portant élection des délégués au sein du SMDEGTVO,

**VU** la délibération n°2022-06-23/16 du 23 juin 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO), désormais dénommé Syndicat Départemental d'Energie du Val d'Oise (SDEVO),

**VU** les statuts du SMDEGTVO puis du SDEVO,

**VU** la demande conjointe de Monsieur NAUDET et de Monsieur ABOUT d'inverser leur place respective de titulaire et suppléant au sein de ce syndicat,

**CONSIDÉRANT** que conformément aux statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO), tel qu'il existait à l'époque, la Ville a procédé, par délibération n°2020-06-03/11 du 3 juin 2020, à l'élection de ses délégués au sein de ce syndicat,

W

**CONSIDÉRANT** qu'ont ainsi été élus titulaires Monsieur VERNA et Monsieur NAUDET, et suppléants Monsieur ABOUT et Madame KRAWEZYK,

**CONSIDERANT**, néanmoins, que Monsieur ABOUT remplaçant régulièrement Monsieur NAUDET lors des réunions du syndicat, ces derniers ont demandé, par courrier conjoint, à inverser leurs places. Ainsi, Monsieur ABOUT deviendrait titulaire et Monsieur NAUDET deviendrait suppléant,

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

A l'unanimité,

**ACCEPTE** l'inversion de poste demandée par Monsieur NAUDET et Monsieur ABOUT en tant que délégués de la Ville au sein du Syndicat Départemental d'Energie du Val d'Oise (ex-SMDEGTVO),

**PROCEDE**, en conséquence, à la désignation de Monsieur ABOUT, en qualité de délégué titulaire, et de Monsieur NAUDET, en qualité de délégué suppléant, au sein du SDEVO,

**RAPPELLE** que les délégués de la Ville au sein du SDEVO sont, en conséquence de cette modification, les suivants :

**Titulaires :**

- M. Verna
- F. About

**Suppléants :**

- N. Naudet
- B. Krawezyk

Le secrétaire,  
  
M. Naudet

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **26 MAR. 2024**

Mis en ligne et/ou notifié le : **27 MAR. 2024**

**27 MAR. 2024**

L'acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le  
présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un  
délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

h